

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**ARRÊTÉ du MAIRE P.M. N° 24.05 C**

**Objet : STATIONNEMENT – SPECTACLE DU 23 FÉVRIER 2024 - THÉÂTRE FRANCIS PLANTÉ**

**Le Maire de la Ville d' ORTHEZ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4<sup>e</sup> partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du théâtre Francis Planté, de M. CHUQUET Philippe, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, afin d'accueillir le personnel du spectacle « les Goguettes », du jeudi 22 février à compter de 14 heures au vendredi 23 février 2024 jusqu'à minuit,

Considérant que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, quais, et places publiques,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Afin d'accueillir le personnel du spectacle « les Goguettes », l'organisateur est autorisé à occuper le domaine public, pour stationner 2 fourgons de 20 m<sup>3</sup>, 1 fourgon de 16 m<sup>3</sup> et un véhicule, au dessus de la place réservée au monte-charge du Théâtre Francis Planté et place Saint Pierre, **du jeudi 22 février à compter de 14 heures au vendredi 23 février 2024 jusqu'à minuit.**

**Article 2 :** Mme la Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les Services Techniques, la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville d'Orthez.

Fait à Orthez, le lundi 5 février 2024.

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,  
**Emmanuel HANON**

**Copies transmises par mail :**  
SERVICES TECHNIQUES  
CCLO  
DEMANDEUR  
GENDARMERIE  
CENTRE DE SECOURS

